REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL
DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

PLAN CANTONAL DE PROTECTION DES MARAIS, DES SITES MARECAGEUX ET DES ZONES ALLUVIALES D'IMPORTANCE NATIONALE (PAC MARAIS)

15.3

1828

Haut-marais n° 15.3 "Le Marais-Rouge"
Bas-marais n° 1828 "Le Bied des Ponts-de-Martel"

Plan de détail, échelle 1/5'000

Communes : Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martels

Auteur du plan :
Service de l'aménagement du territoire
Neuchâtel, le .....

Plan adopté,
Neuchâtel, le .....
Le Conseiller d'Etat,
chef du département de la gestion du territoire :
.....

Mis à l'enquête publique
du .....au .....

Sanctionné par le Conseil d'Etat,
par arrêté de ce jour
Neuchâtel, le .....
.....
Le(La) Président(e)
.....
Le Chancelier

0220-HM15_3-5000-10.06.04

JUIN 2004

LEGENDE

Biotopes marécageux
- Périmètre des marais mis à l'enquête en mai 1995 au 1:5'000
- Haut-marais
- Bas-marais

Zones-tampon
- Zone-tampon hydrique
- Zone-tampon trophique et biologique
- Zone-tampon hydrique, trophique et biologique

Notations indicatives
- Limite cantonale
- Limites communales
- Parcellaire agricole
- Site marécageux
- Terrain agricole inclus dans biotope marécageux

Plan établi sur la base de :
Plan d'ensemble 1:5'000, Service des mensurations cadastrales, mises à jour 1981,1984
Plan parcellaire 1:5'000, Service des mensurations cadastrales